

### **Bourg de Luchac**

Madame le Maire propose de demander à un géomètre de faire un relevé topographique de Luchac, Madame Noé précise que c'est le seul village qui n'en a pas. Il faut savoir que pour n'importe quelle étude ce relevé est indispensable. Si le conseil décide un réaménagement du bourg de Luchac, le CAUE peut donner son avis. Le conseil accepte de faire faire le relevé topographique et discutera du projet d'aménagement à la prochaine réunion. Concernant la vitesse, l'ADA prête aux communes un affichage instantané de vitesse, si la commune le souhaite elle peut le demander.